

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

Objet : Vie Institutionnelle : Présentation du rapport d'évaluation du dispositif de lutte contre l'absentéisme des élus communautaires

Séance du 08 avril 2023

Délibération n°23

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 23

Absents : 17

Votants : 25

- dont « pour » : 25

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 31 mars 2023 s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maarifa IBRAHIMA, à la mairie de Tsingoni, le samedi 8 avril 2023 à 08 heures 30 minutes.

Présents :

MADI OUSSANI Mohamadi, Ridhoi Zainabou, CHANRANI Daoudou, IBRAHIMA Saïd Maarifa, MDALLAH Anlamati, , BOINA M'ZE Salim, CHANFI Bibi, ABDOURAHAMANE Céline, ABDOU COLO Nassuhati, ALLAOUI Mohamed, BACAR Inchaty Soilihi, BOINAHERY Ibrahim, BOINAÏDI Habachia, Rama Ahmed, ABDALLAH Houssamoudine, AHMED COMBO Papa, BOURA Zaounaki Fatima, NOUDJOUR Madi Assani, ATTIBOU Zaïnati, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, Mohamed Zainaba, YSSOUFI Chaïdati, MROIVILI Mouhamadi Moindjié.

Absents :

ISSOUFI Ramadani, MADI Fatima, ABDOU Fatima, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, SIAKA Ahamada, MOHAMED Bacar, MROIVILI MOILIM Amina, Mohamed ASSANI ABDOU , SAID-SOUFFOU Soula, ADAM Ahmed, AMBDI Youssouf , MOHAMED MROUDJAE Issoufa, SOUMAÏLI Mhamadi, ABDALLAH Oidhuati, SAID Mariame, YSSOUMAIL Ahamadi.

Représentés : SAID Mariame par BOINAHERY Ibrahim et Mohamed ASSANI ABDOU par BOINA M'ZE Salim.

Secrétaire de séance : ALLAOUI Mohamed

Considérant qu'afin de lutter contre l'absentéisme, le conseil communautaire a mis en place un dispositif de réfections de 25% et 50% des indemnités de fonctions des élus en cas d'absences répétées non justifiées et qu'il convient d'évaluer le dispositif et se projeter sur les mesures correctives éventuelles à mettre en œuvre,

Vu la délibération n°86 du 28/08/2020 fixant les indemnités de fonction des élus communautaires,

Vu la délibération n°60 du 26/11/2021 portant avenant au règlement intérieur relatif au présentéisme des élus communautaires,

Considérant le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes du 26 janvier 2022 relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la communauté de communes du centre-ouest,

Vu le rapport d'évaluation ci-joint,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide

- De prendre acte de la présentation du rapport d'évaluation du dispositif de lutte contre l'absentéisme des élus communautaires et des propositions d'actions à mettre en œuvre,
- D'autoriser le président ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 08 avril 2023,
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre

Le président de la 3CO

Signé par : Saïd Maarifa IBRAHIMA
Date : 12/04/2023
Qualité : Président



M. IBRAHIMA Saïd Maarifa
Président de la Communauté
des Communes du Centre Ouest